



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 27 mars 2026

Délibération n° **2026-072**
Objet : **Détermination du nombre
d'administrateurs du CCAS**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-six à la
Salle Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Iseuline EYME, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 29

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Madame Audrey CEARD, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Anne DHORNE, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Denis GRAS, Madame Nathalie LEFEBVRE, Monsieur Alexandre DIDIER, Madame Hélène GOY, Monsieur Bruno ROUSSEY, Madame Nadine FORTOUL, Madame Jessica BOSSEINS, Monsieur Jean Claude DOU, Madame Sonia ASSIDI, Monsieur Alexandre MICHEL, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Iseuline EYME, Monsieur Johan HAQUIN, Madame Amélie CAMIER-LONGEPIERRE, Monsieur Benjamin SABY, Madame Annabelle CONSTANT, Monsieur Aloïs EYMARD

Représentés :

Madame Paméla BEAUVAIS donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Jean-Luc MELGAZZA donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Madame Martine ASSANDRI donne pouvoir à Monsieur Aloïs EYMARD

Vu le Code Général des Collectivités ;

Vu l'article 123.6 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le PV d'élection du conseil municipal du 15 mars 2026 et le PV d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026 ;

Considérant que le centre d'action sociale d'Embrun (CCAS) est un établissement public administratif communal, administré par un conseil d'administration présidé par le maire ;

Madame le Maire rappelle qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de déterminer le nombre de conseillers municipaux appelés à siéger au CCAS.

Elle propose que ce nombre soit fixé à sept.

**Madame le Maire entendue,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **FIXE** à SEPT le nombre d'administrateurs élus siégeant au CCAS.

Le 30 mars 2026

Madame Le Maire
Chantal EYMEOD

La secrétaire de séance
Iseuline EYME



Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.